



Décision du maire n° 2026-007

Portant commande publique

Plaine sportive

Le maire de la commune d'Audierne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 alinéa 1 4°, L. 2122-23, R. 2122-7-1 et R. 2121-9,

Vu la circulaire du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration, et du ministre de la Culture et de la Communication n° (NOR) IOCB1032174C du 14 décembre 2010,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020 - 102 du 16 juin 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

Décide :

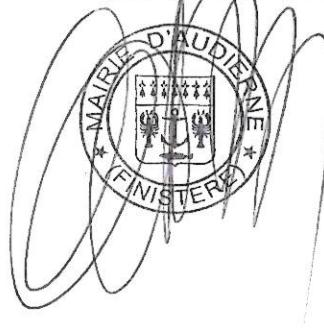
Article unique : De passer la commande suivante :

- Objet : Fourniture et pose de clôture à la plaine sportive,
- Fournisseur : Bellocq Paysages,  
8 avenue de Ty-Douar 29000 Quimper,  
Prix : 1 780,24 € HT.

Le 19 janvier 2026,

Le maire,

Gurvan KERLOC'H



HOTEL DE VILLE

12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE  
COURRIEL : [accueil.audierne@audierne.bzh](mailto:accueil.audierne@audierne.bzh)  
TEL : 02 98 70 08 47 - [www.audierne.bzh](http://www.audierne.bzh)

MAIRIE ANNEXE

3, RUE SURCOUF – ESQUIBIEN – 29770 AUDIERNE  
TEL : 02 98 70 02 76 - [www.audierne.bzh](http://www.audierne.bzh)